DELIBERATION

Le 19 septembre 2022, à 19 heures 32, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice: 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 septembre 2022

Présents:

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, M. Didier RACLE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Yves LAFAYOLLE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON.

Absents:

Mme Valérie PICQ, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Fabienne MEYNAND, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, M. Amaury GARDE, Mme Sophie BROQUAIRE.

Procurations

Mme Valérie PICQ à M. Sébastien FAUST, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à M. Philippe BONNEFOND, Mme Fabienne MEYNAND à M. Jean-François MONTMARTIN, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE à M. Hervé JAVELLE, Mme Célia DUMAS à M. Rémy GIRARDON, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIERE, Mme Sophie BROQUAIRE à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire: Mme Clémence SABAUT

Objet : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE « SPORTS ET CULTURE »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la création de neuf commissions communales conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), composées exclusivement de conseillers municipaux.

L'Assemblée a fixé la composition des commissions à 5 membres pour les commissions cadre de vie, économie et urbanisme et à 4 membres pour les commissions communication, enfance et jeunesse, finances, social, sports et culture, et travaux.

Aussi, les commissions ont été constituées de la manière suivante :

Commission	Composition
Economie -	Pierre CLAVEL
	Jean-François MONTMARTIN
	Jennifer DAUPHY-SABY
	Karine BREURE
	Richard GRIFFON
Urbanisme	Rémy GIRARDON
	Célia DUMAS
	Caroline ZANDER
	Amaury GARDE
	Yves LAFAYOLLE
Enfance et Jeunesse	Sébastien FAUST
	Clémence SABAUT
	Didier RACLE
	Céline CHAMPAGNON

DELIBERATION

<u> </u>	
Social	Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER
	Sébastien FAUST
	Annabel TAILLANDIER
	Sophie GOUDIN
Travaux	Hervé JAVELLE
	Bruno VILLEMAGNE
	Jean-Nicolas JOUVE
	Richard GRIFFON
Sports et Culture	Maryline MARESCAL
	Fabienne MEYNAND
	Jérôme DROUET
	Céline CHAMPAGNON
Cadre de vie	Jean-François MONTMARTIN
	Laurence BUSSIERE
	Didier RACLE
	Caroline ZANDER
	Yves LAFAYOLLE
Communication	Valérie PICQ
	Jennifer DAUPHY-SABY
	Clémence SABAUT
	Sophie GOUDIN
Finances	Philippe BONNEFOND
	Annabel TAILLANDIER
	Amaury GARDE
	Richard GRIFFON
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

L'article L. 2122-18 du CGCT permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Madame MEYNAND, déléguée à la culture et Monsieur MONTMARTIN, délégué à l'agriculture et à l'environnement, ont informé Monsieur le Maire qu'ils souhaitaient que leur délégation leur soit retirée, par manque de temps.

Monsieur le Maire souhaite confier la délégation culture à Madame TAILLANDIER et la délégation agriculture et environnement à Madame ZANDER.

Madame MEYNAND restera dans la commission « sports et culture ». Il est proposé de modifier le nombre de membres de cette commission et de le fixer à 5 au lieu de 4. Monsieur le Maire propose que Madame TAILLANDIER, en sa qualité de déléguée à la culture, rejoigne la commission.

La composition des autres commissions reste inchangée. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- ♣ D' APPROUVER la modification du nombre de membres de la commission « sports et culture » et de le fixer à 5 au lieu de 4,
- **D'APPROUVER** la composition des commissions comme suit :

DELIBERATION

Commission	Composition
Sports et Culture	Maryline MARESCAL
	Annabel TAILLANDIER
	Jérôme DROUET
	Fabienne MEYNAND
	Céline CHAMPAGNON
Cadre de vie	Caroline ZANDER
	Laurence BUSSIERE
	Didier RACLE
	Jean-François MONTMARTIN
	Yves LAFAYOLLE

Fait à La Fouillouse, le 23 septembre 2022

La secrétaire de séance,

Clémence SABAUT

Le Maire, Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Patrick BOUCHET 042-214200974-20220923-54-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2022 Publication: 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

